

2019_CT2_511

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Approbation d'une convention de partenariat avec Provence Tourisme pour une destination touristique "Entre Durance et Etang de Berre, L'eau en Provence"

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DELAVET Christian – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGÉY Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 28 novembre 2019

05_7_02

■ Approbation d'une convention de partenariat avec Provence Tourisme pour une destination touristique « Entre Durance et Etang de Berre, L'eau en Provence »

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis le mois d'octobre 2016, un projet à vocation touristique, initié par le Directeur de l'Office de Tourisme de la Roque d'Anthéron et le service tourisme du Pays d'Aix dans le cadre du développement des loisirs de pleine nature sur le territoire, couvrait la partie Nord du Pays d'Aix.

Cet itinéraire dont le fil conducteur était « l'eau en Provence » se superposait le plus souvent au PDIPR.13 et s'inscrivait dans le cadre d'une collaboration entre le Territoire du Pays d'Aix et la Communauté Territoriale Sud Lubéron (COTELUB) par son Office de Tourisme, le Grand Site® Sainte-Victoire ainsi que les services des départements 13 et 84, et de Provence-tourisme.

Il mobilisait des élus, Offices de Tourisme et responsables de la communication des communes de Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Venelles, Pertuis, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint Estève Janson, La Roque d'Anthéron, Rognes, Lambesc et Saint Cannat.

De nouveaux éléments environnementaux sont cependant intervenus et ont conduit le comité technique à redéfinir le projet, ses objectifs et même son organisation et les partenaires associés :

1. Une nouvelle mission est actée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) : l'aménagement des berges de la Durance pour un cheminement en modes doux. Cette attente sur un plan touristique est réelle. Le SMAVD serait chef de file sur les projets rattachés à la Durance.

2. L'Office de Tourisme sur le territoire COTELUB, auparavant très volontaire sur le travail d'une boucle passant par le Vaucluse perd l'interlocutrice impliquée dans le projet : Laure CHATEL Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal Luberon Côté Sud.

3. Enfin, le succès du GR de Pays « Provence, Mines d'énergies », qui couple les ravissements de l'environnement naturel et la culture de l'histoire du bassin minier de la formation du charbon au développement des énergies renouvelables, auprès des partenaires locaux et des élus du territoire a donné envie de reproduire un GR® de pays culturel sur le thème choisi au préalable : celui de l'eau. La thématique culturelle est effectivement une plus-value pour les randonneurs.

Il s'agira donc de développer, sous le même format que les GR® de pays « GR2013 » et GR® de pays « Sentier Provence, Mines d'énergies », un itinéraire qui allie la culture d'un territoire et son patrimoine naturel autour de trois pétales aux caractéristiques environnementales différentes :

- La vallée de la Durance et sa zone d'influence
- Les paysages Cézaniens des barrages aux bords de l'arc
- L'alimentation en eau du sud de la Provence et l'étang de Berre

Le centre du système sera la Ville d'Aix-en-Provence, ville d'eau.

Par ailleurs, dès 2014, un outil de communication – un pocket « Au fil de l'eau » - avait été développé afin de recenser le patrimoine du territoire et de proposer 4 circuits de découverte. (En annexe 1)

S'agissant de développer un itinéraire pédestre, Provence Tourisme a été très rapidement associé au projet pour son accompagnement, rejoint ensuite par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP), également partenaire du projet.

Le partenariat très constructif avec Provence Tourisme sur le GR « Provence, Mines d'énergies » nous conduit à réitérer cette association et à proposer une convention pour ce nouveau projet voué à devenir un GR® de Pays

Les enjeux sont nombreux :

- Une demande des randonneurs axée sur la découverte culturelle du territoire traversé.
- Un enjeu économique important et une offre d'itinérance en période estivale hors massifs forestiers
- Déjà deux GR de Pays qui adossent paysage et culture. Ce type d'itinéraire deviendrait notre « marque de fabrique »
- Une homogénéisation de l'offre avec une destination touristique autour de la Durance en plein développement grâce au portage de l'aménagement des bords de la Durance par le SMAVD
- Un projet commun qui relie les communes de plusieurs territoires.
- Un projet qui modifie l'image de la destination ouverte sur l'itinérance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_505 du Conseil de Territoire du 29 novembre 2017 approuvant la convention de partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme pour la destination touristique « Provence, Mines d'énergies » ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 14 novembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le développement d'itinéraires structurants et le partenariat croissant avec Provence Tourisme.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat GR® de Pays « entre Durance et Etang de Berre – l'eau en Provence ».

Article 2 :

Madame le Président du Territoire Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer la convention et tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération

CONVENTION DE PARTENARIAT

GR® de pays « Entre Durance et Etang de Berre - L'eau en Provence. »

ENTRE

La **Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aix**, situé CS40868, Aix-en-Provence CEDEX 1, représenté par Guy Albert, son Vice-Président
Ci-après nommée « Le Pays d'Aix »

De première part,

Provence Tourisme, association de loi 1901, dont le siège est situé 13 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille

Représenté par Danielle MILON, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes ci-après désigné « Provence Tourisme »

De seconde part,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

■ PREAMBULE

Provence Tourisme a fait de la proximité et de la synergie avec les acteurs du tourisme du département, publics comme privés, une de ses priorités.

Cela s'exprime par le conseil et l'accompagnement des porteurs de projet, des aides directes, le partage des ressources d'informations et la mutualisation des services.

Au cœur de ces missions Provence Tourisme soutient les projets de création d'itinéraires de randonnée pédestre et leur promotion auprès des résidents du département, des visiteurs et des touristes.

Le Pays d'Aix et Provence Tourisme collaborent depuis 2014 dans le but de favoriser l'émergence et le développement d'une offre d'itinéraires thématiques.

Le GR de Pays « Provence, Mines d'énergies », qui associe environnement naturel et histoire du bassin minier depuis la formation du charbon jusqu'au développement des énergies renouvelables, a eu un grand succès auprès des partenaires locaux et des élus du territoire.

Dans sa continuité, un nouveau projet a vu le jour : la création d'un nouvel itinéraire, nouveau GR® de pays sur le thème de l'eau, dont le potentiel pourrait être décliné sur une grande partie du territoire du Pays d'Aix et au-delà.

Dans ce cadre, le Pays d'Aix et Provence Tourisme souhaitent renouveler leur partenariat, afin de réaliser ce nouveau projet de **GR® de pays « Entre Durance et Etang de Berre - L'eau en Provence.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_511-
DE Territoire Pays d'Aix, AMP Métropole
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception en préfecture : 11/12/2019

■ ART.1 OBJET

La présente convention a pour objet de définir les domaines de collaboration entre les partenaires cités ci-dessus.

Il s'agit de développer, sous le même format que les GR® de pays « GR2013 » et GR® de pays « Sentier Provence, Mines d'énergies », un itinéraire qui alliera la culture d'un territoire et son paysage autour de trois dimensions aux caractéristiques environnementales différentes.

- Le couloir de la Durance et sa zone d'influence
- Les paysages Cézaniens des barrages aux bords de l'Arc
- L'alimentation en eau et l'Etang de Berre

Aix-en-Provence, ville d'eau reliera l'ensemble des itinéraires. L'objectif est de développer de l'itinérance entre les différentes communes autour d'un thème qui les relie et apporte cohérence au projet : l'eau en Provence.

Cette nouvelle offre répondra aux enjeux suivants :

- Répondre à la demande des randonneurs axée sur la découverte culturelle du territoire traversé.
- Développer les retombées économiques grâce à une offre d'itinérance en période estivale
- Renforcer l'offre de GR sur ce territoire et en faire une « marque de fabrique »
- Compléter harmonieusement l'offre de la destination « Durance » en plein développement grâce aux projets d'aménagement soutenus par le SMAVD
- Associer l'ensemble des communes du territoire par un projet commun
- Promouvoir une image « itinérance » de la destination

■ ART.2 ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les partenaires conviennent de travailler sur les domaines suivants :

1. Créer un itinéraire territorial nommé « Entre Durance et Etang de Berre - L'eau en Provence » et l'enrichir de boucles locales

Pour cela il conviendra de :

- Procéder aux études préalables nécessaires notamment relatives au P.D.I.P.R.,
- Conforter la qualité de l'itinéraire par des procédures de labellisation GR® de Pays
- Assurer la coordination de la mise en place d'un balisage conforme à la charte officielle du balisage et la signalisation de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- Assurer la coordination l'entretien dudit balisage et du chemin lui-même,
- Sensibiliser les acteurs locaux au risque de disparition des chemins à l'occasion de cessions ou d'appropriations illégitimes pour assurer une veille et mettre en œuvre les moyens de protection notamment par le P.D.I.P.R.

2. Valoriser l'itinéraire territorial nommé « Entre Durance et Etang de Berre - L'eau en Provence »

Pour cela il conviendra de :

- Élaborer des principes d'une communication commune,
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de valorisation notamment par l'édition d'un Topo-guides® GR®.

■ ART. 3 MODIFICATION DES TERMES DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention pourra être modifiée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute modification de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Cette résiliation prendra effet à réception de la lettre. Elle interviendra en particulier en cas de manquement aux engagements précisés à l'article 2.

La résiliation peut également intervenir de plein droit en cas de force majeure, de changement de circonstance ou de réglementation, à l'initiative d'une des Parties qui informera l'autre partie de cette résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra effet à réception de la lettre. Elle interviendra en particulier en cas de manquement aux engagements précisés à l'article 2 de la présente convention.

■ ART.4 LITIGES

La présente convention est rédigée en langue française.

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les quinze (15) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Provence Tourisme se réserve le droit de refuser ou de mettre fin à la convention, dès lors que le projet ne s'inscrit plus dans la politique touristique départementale.

La responsabilité de Provence Tourisme ne pourra en aucune manière être recherchée : les choix stratégiques ne dépendent que du porteur de projet et les données touristiques ne sont qu'informatives et susceptibles de connaître des variations non maîtrisables par Provence Tourisme.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Marseille.

■ ART.5 DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties, et prendra fin dès lors que le projet sera opérationnel.

La présente convention pourra être renouvelée pour une durée déterminée par un avenant signé par les deux parties.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, comporte 3 pages.

Fait à Marseille, le

La Présidente
Bouches-du-Rhône Tourisme

Danielle MILON

Le Vice-Président délégué au
Tourisme
Territoire du Pays d'Aix

Guy ALBERT

Le patrimoine de l'eau...

... en Pays d'Aix

Nulle part ailleurs, l'histoire des hommes et celle de l'eau ne sont autant liées qu'en Pays d'Aix. A commencer par sa ville éponyme, dont le nom latin **Aquae Sextiae** signifiait "Les eaux de Sextius", du nom de ce fameux général qui fonda la cité à proximité d'une source vénérée par les premiers habitants celto-ligures. Leurs ingénieurs successeurs romains, conscients de l'aspect hautement stratégique de l'eau ont su la déboucher et la domestiquer ouvrant ainsi la voie au développement urbain et agricole de cette région.

"Eici, l'aigo es d'or" (ici, l'eau, c'est de l'or), dit un dicton provençal, mais cette richesse, dont l'ardente convoitise fut narrée par Pagnol, ne se livre pas facilement - souvent cachée et parfois sauvage, elle se mérite. Puissante et ravageuse comme la Durance, elle est désormais canalisée et dérivée en sages artères irriguant tout le territoire. Cette eau joue à cache-cache, s'enfonçant et traverse nos massifs, ressort, dévale les pentes et reprend son souffle, freinée dans son élan par de robustes murailles dressées au creux des gorges. Elle reprend sa course en entraînant maintes turbines, enjambe nos vallées par de magnifiques aqueducs en pierre de taille, dont cette huitième merveille du monde, proclamée par Lamartine. Engourdie, elle se repose dans un "Lac Bleu" avant de ressurgir en cascade...

Plus discrète et naturelle comme l'Arc, l'eau en Pays d'Aix dessine les vallées, serpente dans un lit caillouteux sous de magnifiques arbres pluriséculaires, dans ces écrans ombragés propices à de superbes promenades ou baignades inspiratrices de Cézanne. Généreuse et nourricière, elle jaillit des mille canons de fontaines, alimentant d'admirables lavoirs. Elle insuffle et préserve partout la vie comme l'a si bien montré l'écrivain provençal Jean Giono. Exubérante et ostentatoire, l'eau est enfin magnifiée au travers de monuments dressés à sa gloire avec leurs multiples jets, bondissant dans des bassins ornant les places et les cours de nos villes et villages, sans oublier les parcs et jardins d'élégantes bastides provençales.

"Moi, se dit le Petit Prince, si j'avais cinquante-trois minutes à dépenser, je marcherais tout doucement vers une fontaine"

Saint-Exupéry

Avec ces circuits, nous vous invitons pour quelques heures de plus, à aller à la découverte plus généralement de l'eau sous toutes ses formes, en Pays d'Aix, et de profiter de ces havres de fraîcheur et de tranquillité, au cœur de magnifiques paysages inondés de soleil. En parcourant un territoire authentique et plein de caractère, vous découvrirez au détour d'un sentier ou d'une ruelle quelques ouvrages oubliés. Certains vous sembleront peut-être désuets et charmants ou au contraire majestueux et spectaculaires. Ces fontaines, lavoirs, aqueducs et canaux, mais aussi ces sources et rivières sont chargés d'histoire et racontent ce territoire et la vie de ses habitants au cours des siècles. Ils évoquent aussi ces hommes qui œuvrèrent sans relâche pour retenir, maîtriser et diriger cette eau précieuse et bénéfique.

1 ■ ADX-EN-PROVENCE



Fontaine de la Rotonde, Aix-en-Provence

"Un aveugle croit qu'il pleut. Mais s'il pouvait voir sans sa canne, Il verrait cent fontaines bleues Chanter la louange de Cézanne"

Jean Cocteau nous révèle ici l'omniprésence des fontaines, qui contribuent indéniablement au charme et à la renommée de cette ville d'eau. Tantôt moussues, tantôt sobres et discrètes, tantôt exubérantes et spectaculaires, ces fontaines rafraîchissantes sauront vous séduire par le murmure de leurs flots comme par leur raffinement. Elles racontent l'histoire d'Aix-en-Provence, dont le nom même évoque l'eau, à l'instar des homonymes Aix-les-Bains et Aix-la-Chapelle. Son romantisme, Aquae Sextiae (les eaux de Sextius), rappelle quant à lui ce général romain qui vit en cette vallée abondante en sources chaudes et froides de bonnes perspectives de développement, permettant en outre la construction d'aqueducs et l'ouverture de thermes dont les romains étaient si friands et dont il reste encore quelques vestiges visibles à l'étroit même où l'activité thermique se perpétue depuis plus de 2000 ans.

Ces fontaines, enfin, consacrent l'eau, à la fois origine et expression de la richesse en Provence, volonté ostentatoire du pouvoir de cette ancienne capitale et témoignage historique d'une activité économique débordante, au service des artisans (tanneurs, teinturiers, cardeurs, tisserands...), des éleveurs lors des transhumances ou tout simplement de la population.

Qu'elle provienne de sources ou de canaux, l'eau des fontaines coule ici doucement et se répand dans les artères de la ville, lui insufflant cette douceur de vivre que nous vous invitons à partager en allant à leur rencontre.

Une histoire d'homme

En 1721, alors que le peste décime Aix-en-Provence, son premier consul et seigneur de l'auvergnat, Joseph de Clapiers, lui rendit son eau mystérieusement disparue des fontaines, des puits et des thermes récemment reconstruits après des siècles d'oubli. Faisant boucher par ordonnance toutes les sources creusées en amont d'Aix par quelques propriétaires de lavoirs et moulins peu scrupuleux, lui fit rejouer l'eau si nécessaire en ces temps d'épidémie pour guérir les malades et assainir les rues. Un an plus tard, Clapiers met fin à un autre conflit séculaire entre la municipalité et les propriétaires de l'eau des Pinchinats, la principale source potable d'Aix et se voit récompensé par le roi pour son dévouement, en devenant marquis de Vauvenargues.

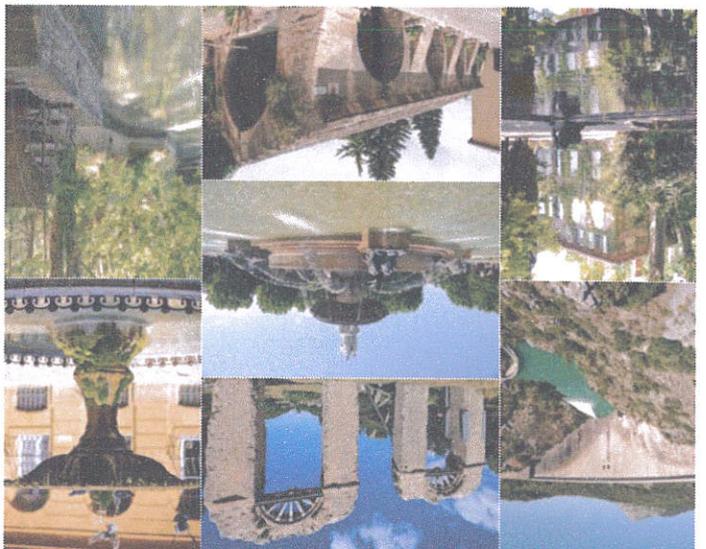
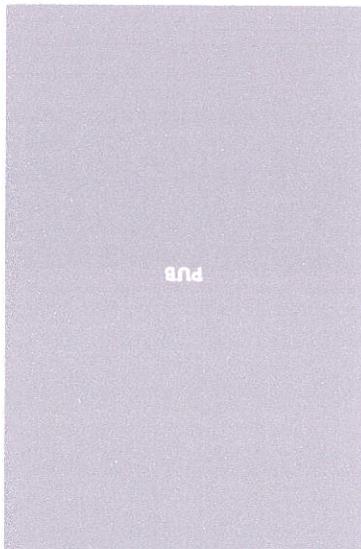
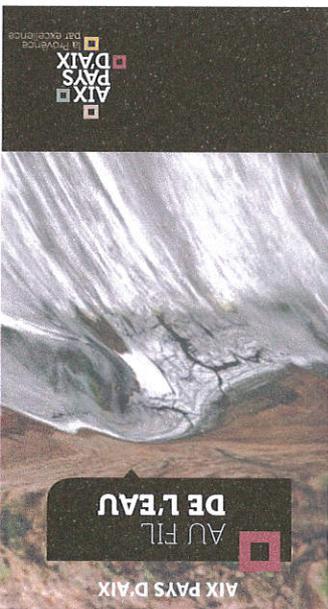
Une histoire d'eau

Pour alimenter Aquae Sextiae et subvenir aux grands besoins des Romains, quatre aqueducs furent construits, aux ler et liècles de notre ère, dérivant près de 30 000 m³ d'eau par jour. Ces conduites tantôt aériennes, tantôt souterraines, convergèrent pour desservir ensuite les thermes, les fontaines mais aussi les villas des patriciens.

→ 60KM

Les sites remarquables

Fontaine Espérou | Fontaine des quatre dauphins | Fontaine de l'Hôtel de Ville | Fontaine d'Albertas | Fontaine des Nauts Canons | Fontaine du Roi René | Fontaine d'Eau Chaud | Site Musée | La Rotonde



2 ■ L'EAU DIRIGÉE

Frantz Mayor de Montrieux, le pharaon provençal



LE RÉALTOR (LAC BLEU)

Nous vous invitons à découvrir un Pays d'Aix où l'eau est déviée, conduite pour répandre la vie.

À Bouc-Bel-Air, vous admirerez la transformation étonnante d'une source en un jardin « remarquable » du XVII^e siècle ponctué de bassins étagés, jets d'eau et fontaines. À Cabriès, le Lac bleu, bassin de décanation du canal de Montrieux invite à la balade et surprend par sa richesse ornithologique. Une partie de son eau fut dirigée vers Calas, alimentant lavoir et bornes-fontaines ; sa dévotion est à l'origine d'une source (l'Infernet) qui vous mènera à Vitrolles, pour une balade incontournable dans le silence des sous-bois. Aux Fenêches-Mirabeau, la fontaine et son lavoir marquent l'aboutissement des travaux du marquis Vento pour amener l'eau au village. Le majestueux aqueduc de Roquefavour, le plus grand ouvrage en pierre au monde, vous incitera à randonner et à bénéficier d'une vue incroyable. De retour sur Aix, ne manquez pas Saint-Pons et son joli pont classé, jeté sur un méandre de l'Arc.

Une histoire d'homme

En 1838, le polytechnicien Frantz-Major de Montrieux propose à Marseille un projet pharaonique pour apporter l'eau de la Durance, géant des milliers d'ouvrages, il mettra tout son savoir et son énergie. S'affranchissant remarquablement des difficultés, il creuse une vingtaine de km en souterrain, élève de multiples aqueducs en pierre de taille avec une réelle volonté esthétique et aménage les berges. Marseille est alimentée en un temps record et va connaître un développement sans précédent.

Une histoire d'eau

L'alimentation en eau a toujours été problématique, surtout avec nos nombreux villages perchés, plus sécurisants, mais éloignés des points d'eau. Seules solutions pour mettre fin aux pénuries, des canaux plus ou moins cachés ont toujours parcouru le Pays d'Aix, des aqueducs romains aux canaux plus modernes des XIX^e et XX^e siècles, irriguant le territoire et y insufflant la vie dans ses coins les plus reculés.

→ 70KM

Sites

Les jardins d'Albertas, Bouc-Bel-Air, Le Réalor (Lac Bleu), les lavoirs, Cabriès, La fontaine de Vento, Les Fenêches-Mirabeau, La source de l'Infernet, la fontaine de la République et la glacière, les Marattes, Vitrolles, Les bords de l'Arc, Claudoux, L'aqueduc de Roquefavour, Fenêches-Mirabeau, Saint-Pons, Aix-en-Provence

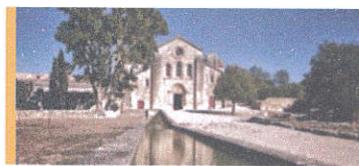
Les sites remarquables

L'aqueduc de Roquefavour | Le bassin du Réalor | La source de l'Infernet | Les Jardins d'Albertas et Saint Pons



3 ■ L'EAU MAÎTRISÉE

Adam de Craponne, le visionnaire



ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION, LAMBESC

S'arrêter dans le joli village perché d'Éguilles, à Saint-Cannat, Lambesc, Rognes ou au Puy-Sainte-Réparate. Prendre le temps de s'y balader, sera l'occasion d'admirer des lavoirs et de vénérables fontaines, dont certaines étaient ou sont encore à triple usage : pour l'homme, les chevaux et les moutons, à l'image de la fontaine des Barri à Saint-Cannat, qui vous rappelle que vous êtes dans l'un des territoires traditionnels de la transhumance. À Lambesc, ne manquez pas l'intéressant lavoir classé, très rare exemple à voûte de pierre. La rencontre de cette eau maîtrisée est ponctuée de panoramas magnifiques sur la vallée de la Touloubre et le val de Durance. Elle vous emmène à la découverte d'une ville à la longue tradition de la maîtrise de l'eau : la Roque d'Anthéron ; en témoignent le canal moyenâgeux du Moulin, dû aux moulins de Silvane, et surtout ceux de Craponne en 1554 ou de Montrieux, 300 ans plus tard. Autre chef-d'œuvre technologique : le bassin de Saint-Christophe qui évacue de lui-même les limons de la Durance.

Une histoire d'homme

En 1554, Adam de Craponne ingénieur du Roi, génial et visionnaire, décide de dériver et maîtriser l'eau tumultueuse de la Durance à la Roque pour la conduire à Salon et irriguer la plaine aride de la Crau. Obstiné et convaincu de l'intérêt de son vaste projet il s'y investit totalement, fini ruiné et quitte la Provence. Son canal et ses 20 moulins transformèrent le territoire et inspirèrent par la suite Montrieux qui reprit son projet,

de canal pour Marseille ainsi que son système de martelliers, qui permet de réguler la circulation de l'eau.

Une histoire d'eau

L'eau amenée dans la Crau par Craponne modifia radicalement cet espace en le rendant fertile : il produit désormais un fourrage de qualité protégé par une A.O.C. C'est aussi une zone d'arboriculture de renom et d'élevage ovin, dont on retrouve les moutons en Pays d'Aix lors de la transhumance. L'eau, indispensable à l'agriculture comme à l'élevage, contribue donc directement à l'aménagement du territoire.

→ 80KM

Sites

Le lavoir de la Gardé, fontaine et lavoir place Fontvieille, Éguilles | La fontaine du Portail, le petit lavoir de la rue Combes, la fontaine Anlique, la fontaine des Barri, le lavoir de Fontcouverte, la fontaine du Ballif de Suffren, la fontaine Seigneurlaire, le lavoir de Fontneuve, Saint-Cannat | La fontaine Bono Font, le lavoir, la fontaine place des Héros et Martyrs de la Résistance, la fontaine de la place du 15^e corps, Lambesc | Le canal de Craponne, le canal de Marseille et le bassin de Saint-Christophe, les Martellillères et la roue à aube, les sources de Silvane, la Roque d'Anthéron | La grande fontaine, les deux lavoirs, Rognes | Les lavoirs de la Crède et de Saint-Cannat, le Puy Saint Réparate | Promenade le long du canal, Puy-Saint

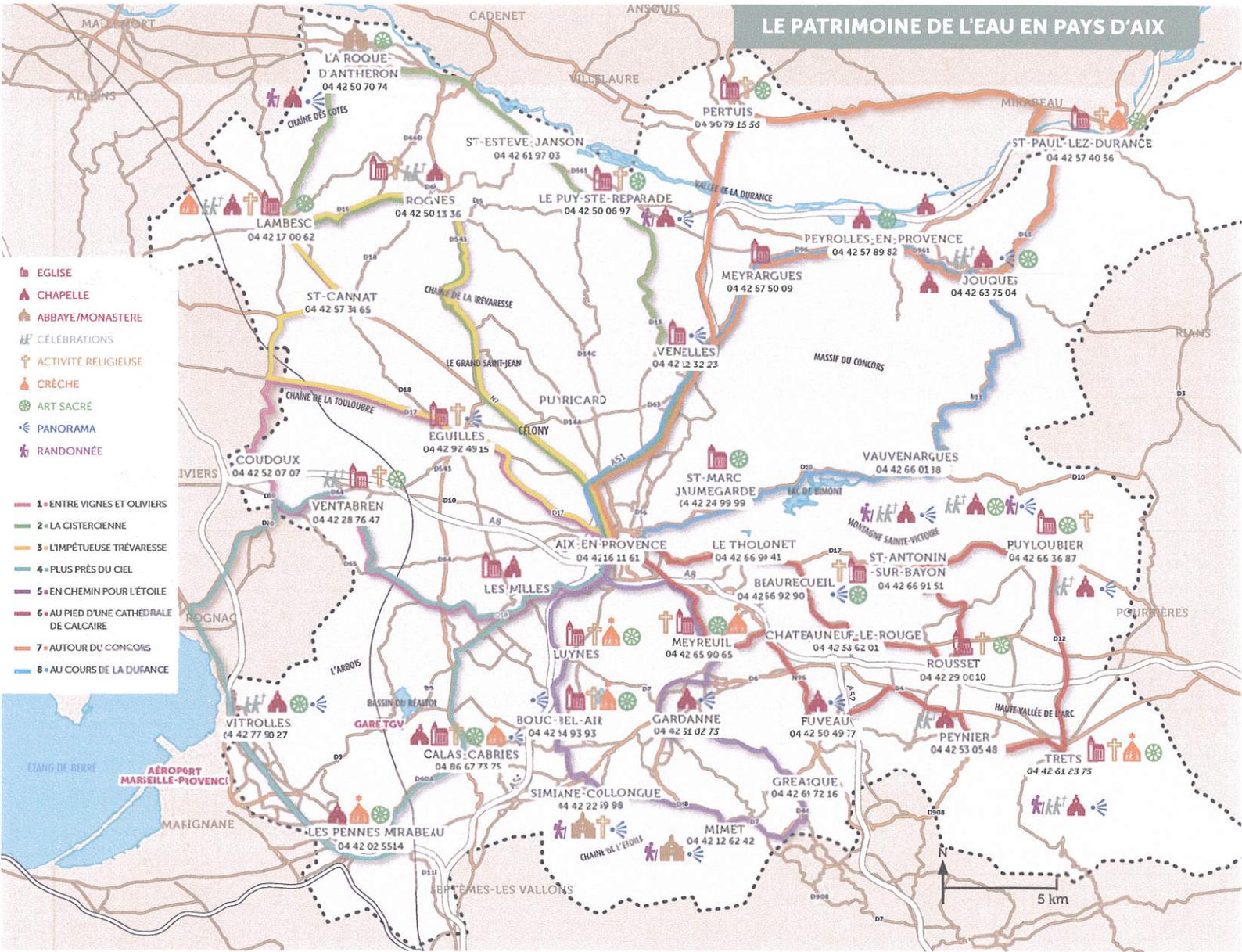
Les sites remarquables

Le canal de Craponne, la roue à aube et le bassin Saint-Christophe | Les sources de Silvane, le lavoir et la fontaine Bono Font de Lambesc | La fontaine des Barri de Saint-Cannat | Le lavoir de la Gardé d'Éguilles



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_511-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

LE PATRIMOINE DE L'EAU EN PAYS D'AIX



4 ■ L'EAU NOURRICIÈRE

Joseph Rigaud, l'héritier.



BARRAGE BIMONT, SAINT-MARC-JAUMEGARDE

Ce circuit fait la part belle aux ouvrages hydrauliques et aux riches paysages entre Durance, Concois et Sainte-Victoire. Au bord de la Durance, Pertuis vous offre le loisir de découvrir, lors d'une balade, une roue à aube et de vérifier l'omniprésence de l'eau, des charmantes fontaines et lavoirs aux canaux et étangs. A Meyrargues, vous prendrez conscience du génie romain avec les vestiges du plus long et plus puissant aqueduc antique d'Aix : la Tracornade. Traversant les collines de Meyrargues et Venelles par un long tunnel, il prenait sa source à Jouques, agréable petit village aux multiples fontaines d'où l'on vous invite à rejoindre la Durance et les piliers néo-romans de l'ancien port suspendu de Mirabeau. A Saint-Marc Jaumegarde, les balades autour du barrage Bimont (ou Rigaud) vous réservent un cadre enchanteur et des vues exceptionnelles sur la montagne Sainte-Victoire.

Une histoire d'homme

A l'origine de la conception du projet, l'ingénieur Joseph Rigaud, digne héritier de ses illustres prédécesseurs

depuis l'antiquité, construit un barrage de 1946 à 1951 pour assurer l'alimentation en eau du territoire provençal. En retenant l'eau de l'Infernet et du Verdon, grâce à une énorme vouure haute de 87 m et large de 180 m, Rigaud réussit à réaliser un ouvrage de régulation indispensable au canal de Provence, sans toutefois dénaturer ce site grandiose que le monde entier nous envie.

Une histoire d'eau

Un aqueduc, conduite maçonnée assurant le transport de l'eau, peut prendre différents aspects : canal, tunnel, pont-aqueduc. Celui de la Tracornade, long de 30 km et construit au I^{er} siècle, montre l'extraordinaire savoir-faire romain, sa capacité à lever des moyens financiers et humains hors du commun mais aussi sa maîtrise de l'ingénierie en s'affranchissant des montagnes, comme des vallées, par la construction de ponts et tunnels ; ainsi, celui de Venelles est considéré comme une véritable prouesse technique avec plus de 8 km creusés jusqu'à 60 m sous terre, en une galerie permettant même de se tenir debout.

→ 70KM

Sites

(présente sur ce circuit car la Tracornade passe en souterrain par Venelles) Les fontaines, l'ancien canal du Verdon avec l'aqueduc du Perrouvier, Venelles | La fontaine de l'Obélisque, la fontaine-lavoir Saint-Jacques, la fontaine Alfred Moré, la fontaine Verte, la fontaine de la Diane et la fontaine de l'Ange, la roue à aube le long du canal, l'Étang des Cerises, Pertuis | L'aqueduc de Tracornade, Meyrargues | Vestiges de l'aqueduc de Tracornade, plan d'eau du Plantain, Peyrolles | Le pont de Mirabeau, La fontaine du Portail, la fontaine de la Pousière, la fontaine du Moulin, la fontaine de la Fontête, la fontaine Saint-Espirit, la fontaine Jouques | La fontaine, Vauvenargues | Le barrage de Bimont, la fontaine, Saint-Marc-Jaumegarde.

Les sites remarquables

L'aqueduc de Tracornade | Le barrage de Bimont | La fontaine-lavoir Saint-Jacques et la roue à aube du canal à Pertuis | Le pont de Mirabeau à Jouques



5 ■ L'EAU OUBLIÉE

François Zola, le précurseur



LA LUYNE, GARDANNE

À la rencontre de l'eau oubliée, vous vous promènerez dans le calme et la fraîcheur des berges d'une rivière ou d'un bassin, sous de majestueux feuillus ou sur des sentiers aux odeurs enivrantes. Du parc de la Torse, véritable havre de paix en pleine cité, vous gagnerez le Pont des Trois Sautets, dont le charme vous séduira, à l'instar de Paul Cézanne. Au Tholonet, vous vous enfoncerez dans une nature idyllique et retrouverez un premier ouvrage, vestige oublié d'un aqueduc romain puis un second, dans la vallée de l'Infernet, désormais quasi inutile, le barrage Zola. Après les fontaines et lavoirs de Puylobrier et Trets, nous vous suggérons de profiter du bord de la Luyne au pied du pavillon de chasse du Roy René à Gardanne, avant une ultime promenade ombragée le long de l'Arc, dans l'écrin d'une végétation spécifique et bien différente de celle des collines de Sainte-Victoire.

Une histoire d'homme

Face au manque d'eau qui causa une grave épidémie de choléra, François Zola, père d'Emile, proposa en 1838 d'alimenter Aix à partir d'un grand réservoir épousant le relief naturel d'une gorge fermée par un barrage-voûte en pierre de taille. Cette double innovation provoqua de vives protestations mais Zola s'obstina et finit par avoir raison de ses opposants et des multiples problèmes techniques rencontrés. Son barrage mis

en service en 1854 s'avère être une œuvre visionnaire qui ne sera reprise qu'à partir de 1930 et posera les fondements du barrage de Bimont un siècle plus tard.

Une histoire d'eau

Ce « barrage naturel » qu'est le massif de Sainte-Victoire aura été de tout temps à l'origine de nombreux ouvrages hydrauliques. Source d'eaux aériennes et souterraines (donnant naissance à nos thermes) à puiser ou à canaliser, il s'avère être également un relief à enjamber ou à traverser et un réservoir potentiel à aménager. Les bâtisseurs romains et contemporains ne s'y sont pas trompés et nous ont laissé de multiples traces, parfois oubliées mais à découvrir, de leur capacité à relever ces défis.

→ 80KM

Sites

Parc de la Torse, Aix-en-Provence | Le pont des Trois-Sautets, Meyreuil | Les vestiges de l'aqueduc romain, le barrage Zola, les berges de la Cause et le Château du Tholonet, le Tholonet | Parc départemental de Roques-Hautes, Beaucaulon | Le lavoir, la fontaine de la place Damase Malet, la fontaine de la place de la République, Trépoissier | La fontaine de Clastre, la fontaine du portail de Puylobrier, la fontaine Tiroli, la fontaine du Portail d'Amont, la fontaine de la place de la Gare, le lavoir, Trets | Promenade au bord de la Luyne, la fontaine de la République et la fontaine du Marquis de Gueidan, le plan d'eau Fontvenelle, Gardanne | Promenade du Pont de l'Arc, Aix-en-Provence

Les sites remarquables

Le barrage François-Zola, le pont romain | Vestiges de l'aqueduc du Tholonet, le pont des Trois Sautets, promenades au bord de l'Arc et de la Luyne, parc de la Torse



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_511-DE
Date de télértransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Approbation d'une convention de partenariat avec Provence Tourisme pour une destination touristique "Entre Durance et Etang de Berre, L'eau en Provence"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_511-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019